Procédure d'organisation du PCRAA

Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne musiques country et non country

ARTICLE 1 - But du Pot Commun

ARTICLE 2 - Validité de la procédure

ARTICLE 3 - Equipe d'organisation

ARTICLE 4 - Catégories et classements musiques, niveaux des danses

ARTICLE 5 - Modalités de participation, coordonnées du correspondant contact, présentation des danses et votes

ARTICLE 6 - Supports obligatoires et modalités d'envoi des supports

ARTICLE 7- Organisation de la journée du Pot Commun

ARTICLE 8 - Respect

ARTICLE 9 - Publication des résultats

Historique (en fin de page)

ARTICLE 1 - BUT DU POT COMMUN

Rencontre amicale de loisirs des animateurs de clubs de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui souhaitent partager des danses que les danseurs retrouveront dans les playlists de la région.

Le Pot Commun ne représente aucune structure, aucune fédération ou aucun mouvement quel qu'il soit. Il a pour vocation de proposer des chorégraphies récentes ou plus anciennes qui ont intéressé les animateurs qui ont contribué, par leurs propositions, à établir un Pot Commun de danses

Chaque club ou association pourra trouver dans ce Pot Commun des suggestions de danses à enseigner ou à programmer sur les playlists de ses soirées.

Le but n'est pas d'enseigner toutes les danses présentées au PCRAA, mais d'utiliser ces résultats, de les comparer aux résultats des autres Pots Communs et ainsi de repérer les danses qui reviennent régulièrement dans les différents Pots Communs des autres régions et qui sont à coup sûr des danses qu'il est intéressant d'enseigner.

Le PCRAA est ouvert et respectueux de tous les styles de musiques et tous les styles de danses.

ARTICLE 2 - VALIDITE DE LA PROCEDURE

Cette procédure est faite pour faciliter l'organisation du Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne Elle est valable pour tous les rassemblements des PCRAA qui pourront être organisés, afin de garder la cohérence et l'esprit du Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne.

Cette procédure d'organisation ne pourra pas être modifiée sans l'accord de l'équipe d'organisation.

Seul sera valable l'original de cette procédure d'organisation qui sera publiée

sur le site du Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne https://countryclubeveux.wixsite.com/pcraa

ARTICLE 3: EQUIPE D'ORGANISATION

Le Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne est organisé par l'équipe d'organisation du club qui reçoit le PCRAA et qui change chaque année. Le Country Club d'Eveux met à disposition des clubs country un site et un groupe Facebook pour centraliser et communiquer toutes les informations du PCRAA.

Site du PCRAA

https://countryclubeveux.wixsite.com/pcraa

Facebook du PCRAA

https://www.facebook.com/groups/1618449468403363/

Toute demande de modification de la procédure pourra être envoyée à l'adresse mail : pascale.kulisa@urban-cowboys-co.fr

L'équipe d'organisation sera composée de :

- Pascale Kulisa, Responsable de Urban Cowboys Company (ESM, Messimy 69)
- ➤ De la ou le responsable du club organisateur

LES ROLES DE L'EQUIPE D'ORGANISATION

- L'équipe d'organisation garantit une continuité dans l'esprit du Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne créé en 2015 par M.C. Di Mauro du CCEveux (69) et apporte un soutien pour l'organisation, et la logistique
- Le club qui reçoit le PCRAA vérifie les danses soumises par les animateurs et prépare les supports nécessaires à l'organisation (tableaux de toutes les danses, fichiers musicaux, etc...)
- L'équipe d'organisation recueille les propositions des clubs qui souhaitent recevoir le prochain Pot Commun et qui répondent aux critères de responsabilités d'accueil (voir art. 7)
- Le club qui reçoit le PCRAA envoie aux clubs participants les résultats du Pot Commun
- ➤ L'équipe d'organisation met à jour et publie les résultats sur le site et le Facebook du Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne

➤ Un débriefing est fait après la journée du PCRAA et il est évoqué les décisions, après propositions et retours sur l'évolution ou modification de la procédure d'organisation du Pot Commun.

ARTICLE 4 – CATEGORIES ET CLASSEMENTS MUSIQUES / NIVEAUX DES DANSES

Le comité d'organisation du PCRAA privilégie uniquement 3 catégories pour la présentation des danses.

Pour la danse en ligne le choix est de séparer la présentation des danses sur des musiques country ou des musiques non country et Celtique. Il est décidé de ne pas faire d'autres catégories (catalan, new-line, etc...).

Pour simplifier l'organisation du PCRAA, les danses en couple sont présentées sans différencier les styles de musiques.

- 1) Le Pot Commun danses en ligne Musiques Country
- 2) Le Pot Commun danses en ligne Musiques Non Country et Celtique
- 3) Le Pot Commun danses en couple Musiques Country et Non country

Vous pouvez trouver facilement le ou les genres de musique d'un chanteur en tapant dans Google le Nom de l'artiste et genre Exemple : Keith Urban genre ou Elvis Presley genre.

LE POT COMMUN DANSES EN LIGNE - MUSIOUES COUNTRY

Les danses sont classées comme étant Country music lorsque le style de la musique appartient à l'une des catégories référencées dans *Country Music Genres* ou que l'artiste ou l'orchestre est répertorié comme appartenant notoirement à la sphère Country.

Voir sur Wikipédia <u>les différents styles de country-music</u>. Cette liste regroupe les genres de musique Country principaux et est donnée à titre d'exemple.

Elle n'est pas exhaustive, d'autant plus que de par sa grande vitalité, de nouveaux genres de musique Country apparaissent pratiquement tous les jours.

LE POT COMMUN DANSES EN LIGNE - MUSIQUES NON COUNTRY ET CELTIQUE

Le pot Commun Non Country et Celtique regroupe les danses exécutées sur tous les autres styles de musique populaire comme référencées dans *Popular Music Genre* (Wikipédia) et sur les musiques celtiques.

Les danses celtiques sont classées comme étant Celtiques lorsque le style de la musique appartient à l'une des catégories référencées dans *Celtic Music* (Wikipédia), ou que l'artiste ou l'orchestre soit répertorié comme appartenant notoirement à la sphère Celtique.

LE POT COMMUN DANSES EN COUPLE - MUSIQUES COUNTRY ET NON COUNTRY

Le pot commun danses en couple regroupe les danses exécutées sur tous les styles de musique, country ou non country.

Si les niveaux sont indiqués sur les chorégraphies, ils seront indiqués sur la fiche de vote, mais les niveaux ne sont pas toujours notés.

CLASSEMENT DES STYLES DE MUSIQUES

Force est de constater que certains chanteurs répertoriés country se mettent à chanter de la musique non country et certains chanteurs non-répertoriés country se mettent à chanter des chansons de country-music.

Compte-tenu de la variété des répertoires de certains artistes, il reste possible qu'une chanson soit classée dans un style différent de celui généralement admis pour son interprète.

Pour exemple : les chorégraphies présentées sur des musiques de Keith Urban, peuvent être soient présentées en catégorie country ou en catégorie non country

Vu la grande diversité et l'évolution des musiques, il n'est pas simple pour les organisateurs du PCRAA de classer certaines musiques et en cas de questionnement sur le classement d'une musique, les organisateurs du PCRAA pourront être amenés à conseiller un club de se référer au référencement de Wikipédia.

Voici une astuce pour savoir si une chanson est à classer country-music ou musique non country :

Dans la barre de recherche Google noter le nom du chanteur, et noter genre

Les clubs devront signaler le classement de leurs propositions chorégraphiques (musique country et musique non country). https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_chanteurs_de_musique_country

NIVEAUX DES DANSES

Les chorégraphies présentées, par un même club, pourront être de même niveau ou de niveaux différents.

Dans chaque catégorie, les danses sont référencées en quatre niveaux (débutant-novice-intermédiaire-avancé).

Le classement de ces niveaux devient de plus en plus difficile et les niveaux notés par les chorégraphes ne correspondent pas toujours à la difficulté réelle des enchaînements.

Même si les niveaux notés par les chorégraphes ne correspondent pas aux niveaux réels des chorégraphies, dans un souci de simplification du travail des organisateurs du PCRAA et pour éviter tout changement de dernière minute, les danses seront présentées dans les niveaux notés par les chorégraphes.

Chaque animateur aura à charge d'analyser les chorégraphies pour les enseigner dans le niveau qui lui semble le plus adapté aux niveaux de ses danseurs.

- Les danses de niveaux débutant et novice sont présentées et votées séparément, ceci afin de favoriser les danses débutantes.
- Les danses de niveaux intermédiaire et avancé sont regroupées et présentées ensemble avec un vote commun.

MODALITES DE PARTICIPATION

Le mail contact pour votre inscription au PCRAA vous sera communiqué dans le document d'organisation qui vous sera envoyé par le club organisateur.

Une fois l'inscription faite, l'organisation, l'adresse et les horaires de la journée seront envoyés par mail à chaque club participant.

Peuvent participer au PCRAA **les animateurs** qui enseignent officiellement et régulièrement dans un club Country et line dance de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Chaque club pourra présenter 3 danses à choisir dans les catégories énumérées dans l'article 4.

Le nombre de danses présentées dans un même niveau d'une même catégorie est limité à 2 danses.

Lorsqu'un animateur représente plusieurs clubs, il ne pourra présenter que 3 danses pour tous les clubs qu'il représente.

Sur les 3 danses présentées, il ne pourra être présenté **qu'une seule chorégraphie d'un même chorégraphe**, ceci afin de favoriser la diversité des chorégraphies proposées.

Le nombre de 3 danses est une limite maximale et il est possible de présenter une seule danse ou de ne pas en présenter et participer aux votes.

Dans un esprit d'ouverture, le PCRAA est également ouvert aux clubs des autres départements limitrophes qui souhaiteraient participer.

La présence des animateurs des autres régions est très enrichissante et permet une diversité de chorégraphies très intéressante. Nous souhaitons garder cette ouverture aux autres départements.

Le nombre d'animateurs par club pouvant assister au PCRAA est limité à deux ou trois. Néanmoins, un seul vote par club est admis. Il pourra être toléré un accompagnant supplémentaire par club, dans la limite des places disponibles.

Les animateurs inscrits au PCRAA devront obligatoirement être présents le jour du rassemblement pour présenter leurs danses. Dans le cas contraire, les danses proposées ne seront pas présentées. A titre exceptionnel et pour des raisons de force majeure (accident, maladie...) les animateurs absents peuvent demander à un autre club de présenter leurs danses. Dans ce cas, il n'y aura pas de feuille de vote pour le club absent.

Nous insistons sur le fait qu'un club ne peut se faire représenter par un autre club qu'en cas de force majeure et non pas parce qu'il choisit de ne pas se déplacer au rassemblement.

Les animateurs des clubs pourront participer au PCRAA à condition qu'ils soient inscrits, au préalable, auprès du «responsable contact» et qu'ils aient envoyé les supports dans les délais communiqués (voir article 6).

Passé ces délais, leur participation ne sera acceptée qu'à titre exceptionnel.

PRESENTATION DES DANSES ET VOTES

L'organisation de la journée sera décidée par le club qui reçoit le PCRAA.

Ci-dessous un exemple d'organisation :

- Le matin, Pot commun des musiques non country (musiques modern line et irlandaise)
- Le matin (suivant le timing), danse en couple, tous niveaux confondus, dans le Pot Commun danse en Partner sur des musiques country et non country
- L'après-midi, Pot Commun des musiques country.

Dans le cas où nous recevons une danse déjà proposée par un autre club, l'équipe d'organisation en informera la dernière personne qui l'a envoyée, pour en présenter éventuellement une autre.

Chaque animateur présentera sa danse devant les autres animateurs qui noteront toutes les danses présentées de 1 à 5. Le vote Zéro n'existe pas et sera automatiquement noté UN. **Rappel** un seul vote par Club présent.

Passable	Moyen	Bien	Très bien	Excellent
1	2	3	4	5

Le vote se fera sur les formulaires remis aux participants en début de séance. Les votes sont anonymes et seront ensuite collectés par le comité organisateur, qui se chargera de procéder au dépouillement et d'établir un classement exhaustif des danses présentées, par catégorie et par niveau.

ARTICLE 6: SUPPORTS ET MODALITES D'ENVOI AU CLUB ORGANISATEUR

Les chorégraphies traduites en français et les originaux des chorégraphes devront être envoyés (obligatoirement) en format PDF

Pour garantir le respect de la traduction de l'original du chorégraphe, nous demandons aux clubs de privilégier les fiches des chorégraphies que vous trouverez sur les sites cités ci-dessous.

Les fiches traduites en français devront être accompagnées de l'original du chorégraphe que l'on peut trouver sur les sites suivants :

- Copperknob: http://www.copperknob.co.uk/
- Kick it: http://www.kickit.to/ld/Search.html
- Speed' Irène: https://www.speedirene.com/chores.php

Toutes les fiches qui sont sur ces sites sont, en principe, fiables et répondent également aux critères descriptifs obligatoires. Néanmoins, l'erreur est humaine et parfois quelques erreurs peuvent se glisser dans les fiches de ces sites.

Certains clubs traduisent de façon très fiable les chorégraphies et nous acceptons également ces traductions accompagnées de l'original du chorégraphe. Pour les chorégraphes français seul l'original sera demandé.

Les musiques devront être envoyées (obligatoirement) en format mp3.

Les participants, proposant des musiques s'engagent à avoir acquitté, au préalable, les droits relatifs à la diffusion de la musique.

Une danse ne sera incluse dans la liste des propositions du PCRAA que si les organisateurs reçoivent la totalité des informations suivantes :

- Le nom et la ville du club qui la présente, les coordonnées d'au moins une personne représentante du club (nom, email, adresse et numéro de téléphone)
- > Le classement musical de leurs chorégraphies (musique country et/ou musique non country)
- La fiche originale du chorégraphe, la fiche traduite en français avec les critères descriptifs obligatoires et la musique originale
 - Nom du/ou des chorégraphes, année de création, le niveau, le type (line-dance, partner, contra, *mixer*), les spécificités (restarts, tags...)

L'ENVOI DES SUPPORTS

Afin de permettre d'organiser la journée du PCRAA dans de bonnes conditions, merci d'adresser vos chorégraphies et musiques au plus vite à l'adresse du club organisateur, sans attendre la date limite de réception qui est indiquée dans le document d'organisation.

Afin d'éviter de surcharger la boîte mail qui va réceptionner les supports, merci d'envoyer vos supports en pdf et mp3 à l'adresse mail qui vous sera communiquée par le club organisateur en utilisant l'outil d'envoi de gros fichiers qui s'appelle **Wetransfer**. Voir ci-dessous l'utilisation du site Wetransfer :

Procédure d'accès à Wetransfer gratuit qui est un outil très simple d'utilisation

Vous allez sur la page Google et dans le moteur de recherche, vous taper « Wetransfer gratuit », vous cliquez sur Wetransfer (**version 2Go gratuite**), ne pas prendre la « version Wetransfer plus 10Go » qui est payante. Passez si besoin la page de publicité en cliquant sur skip. Vous n'avez plus qu'à remplir le visuel ci-joint en ajoutant vos fichiers et en remplissant les différents champs (email du correspondant contact et votre email) sans oublier d'indiquer votre nom et le nom du club dans le champ message.

Cliquez sur transfert. Une fois vos fichiers récupérés par le correspondant, vous recevrez un mail de confirmation.



ARTICLE 7 - ORGANISATION DE LA JOURNEE DU POT COMMUN

RESPONSABILITES DU CLUB D'ACCUEIL

Mise à disposition du lieu d'accueil (salle configurée pour la danse et la prise d'un repas en commun)

Organisation logistique du lieu d'accueil (disposition des tables, sono...)

Accueil des participants (café, thé ...)

Organisation du repas-partage (réception des plats le matin, disposition des plats, apéritif, compléments éventuels au repas, tels qu'assiettes, couverts, verres, pain....)

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Tous les participants pourront se retrouver vers midi pour le repas partagé (plats et boissons apportés par les clubs).

Les horaires et le déroulement de la journée seront précisés dans le document d'organisation générale qui sera envoyé à tous les clubs inscrits. Le club qui organise le rassemblement du Pot Commun pourra, s'il le souhaite, terminer la journée par l'organisation d'une soirée.

PARTICIPATION AUX FRAIS (PAF)

Il pourra être demandé aux clubs participants une PAF, à verser au Club organisateur du Pot Commun ; cette participation qui sera minime, financera les frais d'organisation du Pot Commun (achat de clés USB, pochette, accueil café et apéritif pour tous les animateurs, compléments au repas, supports papier, encre imprimante, frais de salle....) et sera demandée le jour du rassemblement du Pot Commun.

DATE DU POT COMMUN RHONE-ALPES-AUVERGNE

Les candidatures à l'organisation du prochain Pot Commun pourront être notifiées le jour du PCRAA et/ou en envoyant un mail de candidature à l'adresse mail : pascale.kulisa@urban-cowboys-co.fr

ARTICLE 8 : RESPECT

L'ensemble des participants s'engage à respecter de manière exemplaire, le travail présenté par chacun et à voter pour toutes les chorégraphies présentées.

Pour que les résultats du PCRAA soient crédibles, pensez à voter uniquement pour vos coups de cœur concernant les danses présentées et pas en fonction de l'amitié que vous pouvez avoir pour les personnes qui les présentent.

A la fin de chaque présentation, il est de coutume d'applaudir les danseurs.

ARTICLE 9: PUBLICATION DES RESULTATS DU POT COMMUN RHONE-ALPES-AUVERGNE

Parce que le Pot Commun n'est pas une compétition, les résultats sont publiés sans nommer les clubs qui ont présenté les danses. Les clubs dont la danse a fini dans le bas du classement ne doivent pas se sentir dévalorisés.

En effet, les sondages réalisés les années précédentes, nous apprennent qu'un bon classement lors du rassemblement des animateurs, ne garantit pas obligatoirement à la danse en question une belle et longue carrière dans les clubs.

L'important du rassemblement des animateurs du PCRAA est de participer, de partager et de publier toutes les danses présentées sans nommer les clubs qui ont présenté les danses.

Les résultats du Pot Commun seront envoyés aux clubs participants, qui pourront les publier sur leurs sites respectifs.

Les résultats seront publiés sur le site du PCRAA : http://countryclubeveux.wixsite.com/pcraa

Et sur le groupe facebook du PCRAA, Facebook du PCRAA

HISTORIQUE

Date de Mise à jour	Objet de la Mise à jour		
Janvier 2015 - Création	Avec les bons conseils de Patrice Chollet, Président NTAFS, création de la procédure du PCRAA Fait à Eveux (69210), en présence		
	de Dany Renault, Huong Chanel, Jérôme Blondel, Françoise George, Sylvie Maldera, Martine et Michel Duquesne, Joëlle et Mario Bontempelli, Marie-Christine et Pascal Di Mauro, Kévin Raffin		
Février 2015- Mars 2015	Activation du lien sur le site du PCRAA - Changement de l'adresse mail du correspondant contact		
reviter 2013- Mars 2013	1er PCRAA en juin 2015 à Eveux (69210) organisation Country Club Eveux		
2015	Article 4: Les musiques celtiques sont classées dans les musiques non country. Les danses de niveaux débutant et novice so		
2 Juin -9 juin-18 juin -22 juin	présentées et votées séparément.		
	Article 6 : Modification de présentation et mise à jour		
	Article 1: Rajout d'une phrase sur le respect de tous les styles de musiques et de danses		
	Article 3: Rajout de la phrase concernant la maintenance et les mises à jour du site du PCRAA		
08/07/2015 et 19/07/2015	Article 5 : rajout de la phrase, le PCRAA est également ouvert aux clubs des autres départements qui souhaiteraient participer.		
30/10/2016	2016 - 2ème PCRAA organisation club Stomp'n Go de Bourg de Péage (26) en juin 2016		
	Article 1: Rajout de la phrase : le but n'est pas d'enseigner		
	Article 4: Ajout de la catégorie danses en couple		
	Article 8 : Rajout d'une phrase concernant le respect « Pour que les résultats du PCRAA soient crédibles »		
8/12/2016	Article 9: Rajout de l'adresse du Facebook du PCRAA		
12/2017	2017 - 3ème PCRAA organisé par le club Saône Country de Jassans (01) en juin 2017		
	Article 4: Rajout d'un paragraphe concernant <u>le classement</u> des musiques country et non country :		
	Rajout d'un paragraphe dans <u>niveaux des danses</u> : Le classement de ces niveaux devient de plus en plus difficile		
	Article 5 : Rajout d'un paragraphe concernant les <u>modalités de participation</u> des animateurs d'autres régions		
	Rajout d'une phrase dans <u>présentation des danses et votes</u> : Pour favoriser la diversité des chorégraphies proposées		
	Article 6 : Rajout de la phrase : Pour les chorégraphes français, seul l'original sera demandé		
10/2018	2018 – 4ème PCRAA organisé par le club Country Line Dance Paradise Le Pont de Claix (38) en juin 2018		
	Article 4: phrase sur les niveaux des danses en couple		
	Rajout d'un paragraphe concernant <u>le classement</u> des musiques country et non country. Vu la grande diversité et l'évolution des		
	musiquesVoir astuce pour rechercher le genre de musique sur Google Article 6 : Rajout d'une phrase sur le classement musical des chorégraphies		
	Une danse sera incluse dans la liste des propositions du PCRAA		
	Article 8 phrase modifiée: Pour que les résultats du PCRAA soient crédibles		
	Article 9 : Rajout d'un paragraphe spécifiant que les résultats sont publiés sans nommer les clubs		
	19/10/2018 : Nouvelle adresse mail pour contacter le Country Club Eveux webmaster@countryclubeveux.fr		
12/2019	2019 – 5ème PCRAA organisé par le club Addict Meyras de la commune de Meyras (07) le 25 mai 2019		
122017	Article 2 : Changement de l'adresse du site du PCRAA		
	Article 3 : Quelques modifications dans les rôles de l'équipe d'organisation		
	Changement de l'adresse mail du Country Club Eveux : cceveux@free.fr		
	Article 4 : Catégories, création d'une catégorie vintage		
	Article 5 : Voir la phrase sur la représentation d'un club absent		
2020	2020 – 6 ^{ème} PCRAA organisé par le club Urban Cowboys Company de la commune de Messimy (69) le 13 juin 2020		
2020	Rassemblement annulé et remplacé par un PCRAA virtuel organisé par Pascale du Club Urban Cowboys Company		
2021	2021 – 7 ^{ème} PCRAA organisation programmée à Messimy (69) par le Club Urban Cowboys Compagny le 12 juin 2021		
2022	2022 – 8ème PCRAA organisation programmée à Couzon au Mont d'Or par le club Ambiance Country le 25 juin 2022		
	Article 3: CCEveux se retire de l'organisation du PCRAA et est remplacé Urban Cowboys Company de Messimy. Changement		
	de l'adresse mail du PCRAA.		
	Article 5 : Modification du nombre de danses proposées par club (maximum 2) ; Modification du nombre de danses présentées par		
	un animateur qui représente plusieurs clubs.		
2023	2023 – 9ème PCRAA organisation programmée à Druillat (01) par le club Apple Jack Country le 3 juin 2023		
2023	Article 5 : le nombre maximum de danses présentées par club est porté à 3 suite aux échanges entre tous les clubs présents lors du		
	PCRAA 2022.		
2024	2024 – 10 ^{ème} PCRAA organisation programmée à Arandon (38) par le club Save River le 1 ^{er} juin 2024		
2024	Article 4 : la catégorie Non-Country est désormais appelée « Non-Country et Celtique »		
	Article 5: les 3 danses présentées par un club peuvent désormais appartenir à la même catégorie.		
	Article 6: préciser les spécificités des chorégraphies (restarts, tags)		
2025	2025 – 11ème PCRAA organisation programmée à Saint Jean Bonnefonds (42) par le club Arc-en-Ciel de Unieux et le club		
	Steph Country		
	Article 4 : la catégorie spécifique Vintage est supprimée. Les danses anciennes sont présentées dans les catégories Country ou non-		
	country sans distinction.		